

Quelle stratégie pour lutter contre les espèces végétales envahissantes dans le bassin versant de l'Azergues ?

Le bassin de l'Azergues est confronté à des invasions d'espèces végétales. Le Syndicat mixte pour le réaménagement de la plaine des Chères lutte contre ces plantes depuis une quinzaine d'années dans le cadre d'un contrat de milieu : quel bilan ? quelles limites à la stratégie ? et quelles actions pour les années à venir ?



Témoignage

Pierre GADIOLET

Chargé de mission du contrat de rivière et du PAPI du bassin versant de l'Azergues

Quelles sont les espèces végétales qui prolifèrent dans le bassin de l'Azergues ?

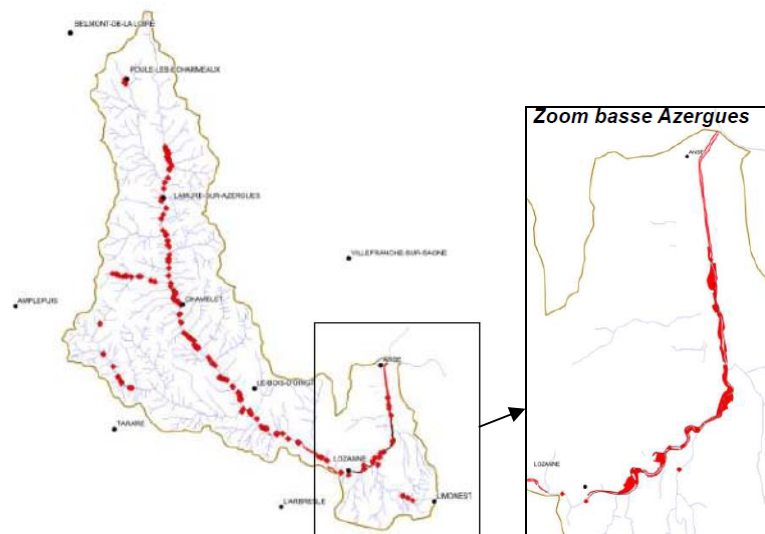
L'Azergues est un affluent de rive droite de la Saône qui coule dans le département du Rhône et draine la partie sud des monts du Beaujolais. Son bassin versant qui recouvre un territoire d'environ 500 km² et 260 km de cours d'eau, est depuis de longue date envahi par la renouée du Japon, introduite en Europe comme plante ornementale. Cette espèce se retrouve un peu partout dans le bassin versant mais est surtout omniprésente sur le cours aval de l'Azergues. Des fragments de rhizomes contenus dans des remblais suffisent en effet à donner naissance à de nouveaux massifs qui sont à leur tour autant de sources de dissémination de la plante.

Figure 1 : Carte de localisation du bassin versant de l'Azergues



Source : Gest'eau

Figure 2 : Etat d'envahissement du bassin par les renouées asiatiques



Source : Syndicat mixte pour le réaménagement de la plaine des Chères

Au démarrage du contrat de rivière, l'envahissement était tel que les massifs en place empêchaient toute régénération spontanée des boisements alluviaux vieillissants et avaient tendance à s'étendre en direction des parcelles agricoles riveraines.

D'autres espèces, comme l'Ambroisie, la Balsamine de l'Himalaya, le Buddleia de David, le raisin d'Amérique, les bambous, etc., ont fait leur apparition et sont en pleine expansion, favorisées par les crues, la dynamique fluviale et les interventions humaines.

Quelles sont les actions mises en place vis-à-vis de ces espèces ?

Dans le cadre du contrat de milieu, signé en janvier 2004, les premières actions ont démarré il y a une quinzaine d'années. Le volet B consacré à la restauration et à la mise en valeur des milieux aquatiques comportait une grande diversité d'actions de connaissance ou de réhabilitation de milieux aquatiques et humides, d'entretien de la ripisylve et de lutte contre les espèces végétales invasives.

Les brigades rivières ont assuré entre 2004 et 2010 l'entretien d'environ 90 km de cours d'eau (2 845 journées de travail), avec des phases de travaux post-crues, de nettoyage des berges, de réalisation de protections de berges en techniques végétales et de lutte répétée et systématique contre les espèces envahissantes.

Figure 3 : Historique de la démarche du contrat de milieu



Source : Syndicat mixte pour le réaménagement de la plaine des Chères

La stratégie engagée pour gérer les invasions allie prévention et intervention, avec comme objectifs :

- d'éviter l'implantation de nouvelles espèces et de nouveaux massifs, surtout sur les cours amont et médians des rivières,
- de limiter l'expansion sur les sites envahis et la dissémination vers l'aval.

La prévention repose sur la sensibilisation des riverains et acteurs socio-économiques, à l'aide notamment de bulletins d'information, de fiches techniques et autres articles de presse. Les interventions sont prioritairement ciblées sur les sites les plus vulnérables (milieux neufs créés par le cours d'eau ou par l'homme, massifs exposés à l'érosion), de l'amont vers l'aval, et sur les espèces les plus dommageables pour l'environnement, la santé et les activités humaines. Elles consistent en l'arrachage manuel des rhizomes et jeunes plants, la fauche répétitive, la lutte mécanisée par gyrobroyage, la recréation de ripisylves, etc.

Figure 4 : Techniques de lutte



Source : Syndicat mixte pour le réaménagement de la plaine des Chères

La renouée est par exemple fauchée de façon répétée (4 à 5 fois par an) et des arbres et arbustes sont replantés à la place afin de la concurrencer. A titre indicatif, 140 foyers de renouée du Japon représentant une superficie totale de 39 ha sont fauchés chaque année dans le bassin versant (à raison de 3 à 4 passages /an selon les sites).

Comment les actions sont-elles priorisées ?

L'approche terrain a permis de référencer la localisation des espèces et des massifs dans un système d'information géographique (SIG) et de mieux identifier la liste des interventions nécessaires. A partir de ces éléments, nous établissons un programme pluriannuel d'actions (type d'intervention et nombre de passages) qui est conduit par le syndicat et financé par l'Agence de l'Eau et le département du Rhône. Le choix des actions repose sur quatre niveaux de vigilance :

Figure 5 : Niveaux de vigilance

| Niveau de vigilance | Etat des lieux des espèces invasives | Etat des lieux des berges | Fréquence d'intervention | |
|---------------------|---|--|---|---------------------|
| Niveau 0 | Absence d'invasives sur le tronçon et sur les tronçons amont (milieu indemne) | Absence de travaux de terrassement, de remblais, de décharges (sources potentielles d'introduction) | Surveillance minimale : 1 passage / 3-5 ans | SURVEILLANCE |
| Niveau 1 | Quelques pieds isolés sur le tronçon ou sur les tronçons amont | Présence de travaux de terrassement, de remblais, de décharges (sources potentielles d'introduction) | Surveillance renforcée : 1 passage / 1-3 ans | |
| Niveau 2 | Colonisation des berges par buissons ou massifs isolés mais bien implantés | Berges contaminées instables avec processus d'érosion | Intervention intensive : minimum 1 passage / an | RESTAURATION |
| Niveau 3 | Envahissement sur de grands linéaires, fourrés, massifs | Berges contaminées instables avec processus d'érosion | Restauration lourde : plusieurs passages / an | |

Source : Syndicat mixte pour le réaménagement de la plaine des Chères

Les niveaux 0 et 1 correspondent à une surveillance régulière et à l'arrachage manuel des nouveaux foyers d'implantation d'espèces invasives. Les niveaux 2 et 3 induisent par contre des interventions plus soutenues (arrachages et fauches répétitives) généralement intégrées au programme de restauration.

Quels sont les résultats observés ?

Après une quinzaine d'années d'efforts, des résultats intéressants sont enregistrés : les efforts de plantation (près de 15 000 arbres et arbustes plantés) associés à l'entretien des berges ont notamment permis de recréer une dynamique végétale jusque-là bloquée par l'omniprésence de la renouée du Japon ; le saule pourpre par exemple qui avait quasiment disparu du bassin versant se bouture désormais naturellement, recréant ainsi des saulaies arbustives sur les marges des bancs de graviers.

Cependant face à l'apparition et au développement de nouvelles plantes invasives comme la Balsamine de l'Himalaya ou le Buddleia de David, conjugué à la diminution des moyens financiers et humains du syndicat, une réorientation de la stratégie de lutte a semblé incontournable. Aussi lors de la phase de concertation pour la préparation du deuxième contrat en 2012, nous avons organisé des réunions en groupes de travail thématiques, dont un groupe « Ripisylves, bois mort et invasives ».

Ce groupe a identifié les contraintes et limites suivantes :

- l'enlèvement parfois difficile à négocier des espèces plantées pour l'ornement par les collectivités ou les particuliers,
- la dissémination possible d'organes végétatifs par les pratiques de lutte,
- la difficile identification de certains taxons (au stade plantule notamment) par les agents chargés de la lutte (risque de confusion par exemple entre l'ambrosie et les armoises),
- la difficulté d'intervention dans certaines configurations de terrain (talus de berge enrochés de grande hauteur et en fortes pentes, maçonnerie d'ouvrages),

- le devenir des déblais infestés lors de travaux de terrassement,
- la non maîtrise des apports de la Brévenne, rivière affluente, également gérée par un syndicat mais qui n'a pas tout à fait les mêmes priorités et modalités de lutte contre les invasives.

Qu'envisagez-vous pour les années à venir ?

Suite à ce constat, nous avons choisi de réorienter notre stratégie de lutte qui s'appuiera désormais davantage sur la renaturation des milieux artificialisés et la relance de la dynamique naturelle du cours d'eau. L'Azergues étant un cours d'eau dynamique, nous favorisons en effet, chaque fois que possible, la libre expression de la dynamique fluviale pour régénérer les boisements. Ceci est rendu possible grâce à la politique d'acquisition foncière volontariste conduite par le syndicat et qui permet de laisser éroder les terrains dans les zones sans enjeux économiques, tout en réservant les interventions de types enrochements ou techniques mixtes aux seules zones à enjeux. Dans les années à venir, des projets de désenrochement devraient ainsi voir le jour pour faciliter l'expression de la dynamique de la rivière et favoriser la végétalisation.

En savoir plus :

- [La fiche du premier contrat Azergues sur Gest'eau](#)
- [Les documents du premier contrat Azergues sur Gest'eau](#)
- [La fiche du second contrat Azergues sur Gest'eau](#)
- [Les documents du second contrat Azergues sur Gest'eau](#)
- [Le site du contrat Azergues](#)